

Aux administrateurs signataires de la lettre recommandée,

Aux autres administrateurs,

Aux membres du personnel,

J'accuse réception du courrier recommandé reçu le 9/02/2021 et daté du 5 février 2021 et réfute catégoriquement les accusations portées à mon encontre ainsi qu'à mon compère Jean-Luc Taziaux.

Par ailleurs, je demande qu'on me communique la preuve de la signature des administrateurs dont le nom figure en bas du courrier.

Le courrier fait référence à des documents joints qui ne le sont pas, merci également de me les transmettre.

Les signataires de la lettre font également référence à l'article 6 des statuts, ces mêmes personnes ont violés les statuts de notre asbl : 1 ère fois à l'OA du 13/01 (article 18) et ont l'intention de faire de même une 2e fois (OA du 10/2, article 22).

Pour le livre de caisse: les recettes des entrées à la réserve naturelle de Furfooz sont encodées dans des fichiers Excel depuis des années. Le précédent comptable n'avait jamais demandé qu'un livre de caisse soit réalisé autre que ces fichiers.

En cours d'année, la nouvelle comptable a demandé qu'un livre de caisse soit réalisé afin de respecter les prescriptions légales en la matière. Christophe Goffin et Jessica Delangre ont proposé de réaliser ce livre de caisse sous Excel pour gagner du temps mais Xavier Delwarte a refusé en disant que le seul document valable était un livre de caisse au format papier avec copies carbone. Vu la charge de travail que cela impliquait, en plus d'une saison déjà fortement chamboulée par la crise sanitaire, Jessica Delangre n'a pu trouver le temps de réaliser ce travail qu'en fin d'année, malgré plusieurs rappels effectués par Christophe Goffin et Jean-Luc Taziaux en cours de saison. Xavier Delwarte et Elisabeth Jowa ont également demandé à Christophe de scanner toutes les fiches journalières en plus de recopier à la main dans le livre de caisse le détail des entrées de chaque jour. Christophe Goffin et Jessica Delangre ont refusé car il était inutile à la fois de scanner et de recopier manuellement les mêmes informations, cela aurait été faire deux fois le même travail. Ces fiches étaient d'ailleurs disponibles et consultables au chalet d'accueil (pour le mois en cours) et au bureau (pour les mois précédents).

Lors de la réunion du 3 février avec la comptable, cette dernière a confirmé que le livre de caisse écrit à la main n'était plus obligatoire depuis 5 ans. Le livre de caisse peut tout à fait être réalisé au format électronique sous Excel à la seule condition d'imprimer le fichier une fois par mois et de le coller dans un registre pour éviter toute modification ultérieure. Il va de soi que l'encodage sous Excel est beaucoup plus rapide que le recopiage à la main et ce travail aurait donc pu être réalisé beaucoup plus rapidement par Jessica Delangre et Christophe Goffin si Xavier Delwarte n'avait pas insisté pour que ce soit fait au format papier, ce qui a pris à Jessica Delangre plusieurs jours de travail. Nous estimons que les responsabilités concernant le retard dans le livre de caisse sont donc partagées entre Christophe Goffin, Jessica Delangre et Xavier Delwarte, et n'incombent nullement aux trésoriers qui ont fait ce qu'ils pouvaient en demandant au GT Furfooz de transmettre ce livre de

caisse. Par ailleurs, afin d'éviter que ce retard se reproduise, une réunion du GT Furfooz a eu lieu début janvier 2021 afin de mettre au point des procédures pour améliorer la gestion comptable des entrées à Furfooz et notamment la gestion de la caisse. Le refus de participation des employés à l'OA du 13 janvier (au mépris des statuts de l'ASBL), au cours duquel le retrait de mission des co-trésoriers et Christophe Goffin a été voté, n'a pas permis à Jessica Delangre de s'exprimer sur ce point, ce qui est tout-à-fait regrettable.

L'OA du 13 janvier s'est déroulé de manière non régulière et déloyale, l'ordre du jour n'annonçait pas que des démissions seraient discutées. De plus, vu le déroulement de cet OA, tout porte à croire que cela était parfaitement prémedité (diffusion des vidéos, non annoncée clairement).

Cette manière d'agir va à l'encontre de la bonne gouvernance, mais également du principe de collégialité qui dans une association comme la notre devrait être la règle. La manière totalitaire dont l'association est actuellement dirigée avec des meneurs dont un affiche depuis des mois une position de conflit d'intérêt évidente est choquante.

Je constate avec tristesse que pour l'heure, l'association ne poursuit plus les objectifs de conservation de la nature et que les meneurs passent leur temps à assoir leur pouvoir et mettent beaucoup d'énergie à écraser ou évincer les autres.

En ce qui concerne les différents manquements évoqués, j'y répondrai de manière circonstanciée et précise lorsque je disposerai des documents évoqués dans la lettre et non joints.

Il me faut toutefois et dès à présent rappeler à tous les administrateurs que les difficultés de communication que nous avons rencontrés nous les co-trésoriers avec le bureau Ecosolidaire étaient bien connus du tous, nous en avons fait par à l'OA, ce qui est **la stricte vérité**. Cela a été largement débattu lors du GT finances à Libramont, et ré-évoqué peut de temps après lors de l'OA à Namur.

Je rappelle aussi que lors de cet l'OA (14/10/2020) et à l'unanimité il a été décidé d'envoyer le renom de collaboration à Ecosolidaire pour 2021. Une réponse d'Ecosolidaire par voie électronique à ce courrier a été reçue le 19/10 adressée aux 2 Co-trésoriers **ET en copie à E. JOWA**, cette dernière ne pouvait donc ignorer ce fait alors qu'elle vient dire que nous avons caché volontairement des choses ce qui est et je **le répète avec insistance totalement faux**.

Bien dévoué, Jean-Luc Renneson